Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Christine Lafont
Tél : 01.49.55.51.56
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2009-2117

Date: 24 novembre 2009

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur les spécialités «Gestion des milieux naturels et de la faune», «Aménagements paysagers», «Conduite et gestion de l'exploitation agricole» et «Laboratoire Contrôle Qualité» du baccalauréat professionnel.

Résumé : Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les spécialités du baccalauréat professionnel«Gestion des milieux naturels et de la faune», «Aménagements paysagers», «Conduite et gestion de l'exploitation agricole et «Laboratoire Contrôle Qualité» seront mises en œuvre à la rentrée scolaire 2010. Les projets des référentiels de diplômes, pour leurs parties professionnelles seront mis en ligne à partir du 23 novembre 2009 sur le site de chlorofil.fr. pour une consultation des équipes pédagogiques.

MOTS-CLÉS : CONSULTATION ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES, VOIE-PROFESSIONNELLE, BACCALAUREATS

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation et de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Administration centrale - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2010, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle (cursus en 3 ans) les spécialités de baccalauréat professionnel suivantes :

- «Gestion des milieux naturels et de la faune» ;
- «Aménagements paysagers» ;
- «Conduite et gestion de l'exploitation agricole» ;
- «Laboratoire Contrôle qualité».

Ces documents sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire «actualités» et à la page "rénovation des diplômes" du répertoire "certifications".
http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/renovation-des-referentiels-des-diplomes.html
Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader.

Les équipes pédagogiques sont invitées à transmettre leurs remarques sur les référentiels de formation de ces diplômes avant le 4 janvier 2010 et en utilisant le formulaire joint en annexe :

- soit par courrier électronique à « consult.bacpro.gmnf@educagri.fr »
« consult.bacpro.ap@educagri.fr »
« consult.bacpro.cgea@educagri.fr »
« consult.bacpro.labo@educagri.fr »

- soit par courrier postal (MAP - DGER, SDPOFE – BDET, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP 07) au moyen du formulaire présent en annexe dans la note de service.

Les remarques seront ensuite analysées par les différents services concernés de la DGER.

Le sous-directeur des Politiques
de formation et d'éducation

Jacques ANDRIEU

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Annexe

A

Date :

Formulaire pour la transmission des remarques
des équipes pédagogiques sur les spécialités du Baccalauréat professionnel :

«Gestion des milieux naturels et de la faune»
«Aménagements paysagers»
«Conduite et gestion de l'exploitation agricole»
«Laboratoire Contrôle qualité»

(barrer mentions inutiles)

Remarques d'ordre général

Remarques par modules ou groupe de modules :

Module :

Auteur(s) des remarques (barrer la mention inutile et préciser l'établissement) **:**
équipes pédagogiques ou
enseignants d'une matière ou
personnel de direction ou
autres personnels